

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 7 MAI 2009**

Présents : MM. AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, Mmes RIEGERT, GODART, MM. FERAL, GAUFRIAU, Mme BIASON, M.GOURMELON, Mme SCHMIT, MM.DIOT, MUELLER, TALATIZI, TASSEL.

Absents, excusés et représentés :

- M.CHOPELIN, Maire a donné pouvoir à M.AMBEAU
- Mme PINEZIC a donné pouvoir à Mme SCHMIT

Absents : M.PEDA, Mme DE LAERE, M.MARCEAUX

Secrétaire de séance : Mme GODART

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

ACCEPTE à l'unanimité, l'inscription d'une question supplémentaire relative aux travaux de réfection de la clôture du Parc de la Roseraie suite aux possibilités offertes par la réserve parlementaire.

**POINT 1 : COMPTE DE GESTION ANNEE 2008 - M14**

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2008 - M14**

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**Section de Fonctionnement** :

- Recettes : 2 158 621,83 euros
- Dépenses : 1 754 316, 59 euros

**Section d'Investissement** :

- Recettes : 608 136,75 euros
- Dépenses : 1 030 328,89 euros

**Résultat global de clôture 2008** :

- Investissement déficit : 422 192,14 euros
- Fonctionnement excédent : 404 305,24 euros

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune - exercice 2008, soumis à son examen.

**POINT 3 : COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2008 - M49**

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire.

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**POINT 4 : COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT - ANNE 2008 - M49**

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**Section de Fonctionnement :**

- Recettes : 64 212,20 euros
- Dépenses : 38 639,42 euros

**Section d'Investissement :**

- Recettes : 24 730,36 euros
- Dépenses : 7 379,17 euros

**Résultat global de clôture 2008 :**

- Investissement excédent : 17 351,19 euros
- Fonctionnement excédent : 25 572,78 euros

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif du service assainissement - exercice 2008, soumis à son examen.

**POINT 5 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ADOpte à l'unanimité, la décision modificative n°2 dont la présentation s'établit comme suit :

1) - Dépenses Investissement, chapitre 020 / Dépenses imprévues : plus (+) la somme de 1 176,10 euros.  
- Recettes Investissements : chapitre 10 / Dotation Fonds divers et réserves - compte 1068 / Excédents de fonctionnement capitalisés : plus (+) la somme de 1 176,10 euros.

2)

- au compte 758 / Produits divers de gestion courante : plus (+) la somme de 20 552 euros
- au compte 7311 / contributions directes : moins (-) la somme de 17 821 euros
- au compte 74833 / Attribution Etat Compensation au Titre de la TP : moins (-) la somme de 2632 euros
- au compte 74834 / Etat Compensation au Titre des exonérations Taxes Foncières : moins (-) la somme 744 euros
- compte 74835 / Taxe Habitation : plus (+) 645 euros

**POINT 6 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°3 dont la présentation s'établit comme suit :

- au chapitre 22 / Dépenses Imprévues / compte 22 : moins (-) la somme de 80 euros
- au chapitre 65 / Autre charge de gestion courante / compte 6574 : plus (+) la somme de 80 euros

**POINT 7 : FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE D'ERDF**

Rapporteur : M.AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

**DECIDE** à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance à percevoir de la part d'ERDF pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transports et de distribution de l'électricité d'ERDF à 180,00 euros.

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants

**POINT N°8 : DECLASSEMENT DE LA PARCELLE PLACE SAINT-CHRISTOPHE DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : M.AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

**PRONONCE** à l'unanimité, le déclassement desdites parcelles et leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

**AUTORISE**, le Maire à signer tous les actes afférents à ce déclassement et à la cession des dites parcelles.

**POINT 9 : FOURNITURE DE BARRIERES AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES SUR CERTAINS CHEMINS RURAUX**

Rapporteur : M.DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

**DECIDE** à l'unanimité, d'acquérir des barrières et d'effectuer les travaux nécessaires à l'entrée des chemins ruraux précités pour un montant de 25 466, 00 euros HT :

- Fourniture et pose de barrières en bois et métal : 13 006, 00 euros HT
- Fourniture et pose de rochers : 1 980, 00 euros HT
- Relevés Géomètre chemin rural n°14: 2 980,00 euros HT
- Relevés Géomètre Sente du Trou de la Douce : 7 500,00 euros HT

**AUTORISE**, le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**AUTORISE**, le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

**POINT 10 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA CLOTURE DU PARC DE LA ROSERAIE**

Rapporteur : M.AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

**DECIDE** à l'unanimité, d'effectuer les travaux de réfection de la clôture du Parc de la Roseraie pour un montant de 19 808,17 euros HT.

**SOLLICITE**, auprès de Monsieur le Député, Yves ALBARELLO, une subvention au titre de la réserve parlementaire.

**AUTORISE**, le Maire à signer tous documents afférents à une demande de subvention.

**AUTORISE**, le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

## INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Le Conseil Municipal est informé que la commune a effectué une convention d'assistance juridique avec le Cabinet d'avocats Eric Landots Associés.
- 2) La Société FORCLUM a été retenue pour l'exploitation, la maintenance, le renouvellement et le réaménagement du réseau d'éclairage public.
- 3) Fermeture de la Route de Brou par arrêté du Maire de Brou-sur-Chantereine.
- 4) Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande d'un habitant d'Annet-sur-Marne sollicitant une place de stationnement pour exécuter son activité d'Artisan Taxi.
- 5) Mme RIEGERT s'est portée volontaire pour être le référent de la commune auprès de la Préfecture pour tous dossiers concernant la « pandémie grippale ».
- 6) Discussion sur d'éventuelles modifications des délégués représentant la commune dans les différents syndicats.
- 7) La commune devrait percevoir un remboursement de TVA à hauteur de 150 000 euros

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 15